

**INVITATION À SOUMETTRE UNE EXPRESSION D'INTÉRÊT (EDI)  
CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À LOUER  
DANS LA VILLE D'EDMONTON  
NUMÉRO DE DOSSIER 81001904**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite toutes les parties intéressées à lui soumettre des renseignements concernant un éventuel projet de location de locaux respectant les critères suivants :

**Section A – Éléments du bail**

- un bail d'une durée d'environ 10 année(s), commençant le ou vers le 1<sup>er</sup> juin 2023, assorti d'une (1) option de prolongation du bail de trois (3) années. En raison des incertitudes découlant des répercussions des mesures imposées par les gouvernements pour lutter contre la COVID-19, la date de début du bail pourrait être reportée d'au plus quatre (4) mois;
- environ 1481 mètres carrés utilisables (m<sup>2</sup>u) pour des locaux à bureaux contigus et 61 m<sup>2</sup>u pour un garage, ainsi que 40 places de stationnement;
- les locaux proposés doivent être disponibles environ (39) semaines avant la date d'entrée en vigueur du bail indiquée ci-dessus de manière à ce qu'ils puissent être aménagés en vue de leur occupation;
- les locaux proposés devraient respecter ou pouvoir respecter les critères suivants:
  1. les locaux proposés doivent se trouver dans un immeuble à bureaux ou un immeuble commercial; les immeubles situés dans une zone industrielle moyenne ou élevée, les immeubles incluant des espaces industriels moyens ou élevés ne seront pas pris en considération; les immeubles situés dans une zone industrielle légère seront pris en considération;
  2. les locaux proposés doivent être situés au rez-de-chaussée; la préférence pourrait être accordée aux locaux ayant la totalité ou une partie des caractéristiques suivantes : sur une route principale, offrant un accès piétonnier direct depuis la rue;
  3. les locaux à bureaux proposés doivent :
    - être dotés d'un siphon de sol ou avoir la capacité d'en installer un;
    - comporter une porte arrière ou une autre entrée secondaire, ou doivent permettre d'en aménager une;
    - offrir des services de nettoyage en dehors des heures normales de travail;
  4. Le garage proposé doit :
    - avoir au moins une porte escamotable en plafond avec accès au niveau du sol avec une ouverture libre d'au moins 3,05 mètres X 2,44 mètres (10 pieds X 8 pieds);
    - être asphalté, chauffé et être approvisionnée en électricité;
    - comporter un siphon de sol;
    - avoir un accès par une porte piétonne;

- permettre l'accès aux camionnettes allongées et aux camionnettes à cabine double par la porte escamotable en plafond;
5. un stationnement public comptant environ 15 places doit se trouver dans un rayon d'un (1) pâté de maisons des locaux proposés;
  6. un arrêt de transport en commun doit se trouver à moins de 500 mètres de l'entrée principale de l'immeuble et offrir un service au moins toutes les 30 minutes entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi inclusivement; la route entre l'arrêt de transport en commun et l'immeuble doit pouvoir se faire à pied et être accessible;
  7. les caractéristiques physiques des terrains et de l'immeuble ainsi que l'espace et l'environnement qui les entourent, y compris l'utilisation qui est faite des terrains avoisinants, doivent être compatibles avec l'utilisation que le locataire compte faire des lieux loués;
  8. il doit être possible d'installer un support à vélos;
- les locaux proposés doivent se trouver dans la ville d'Edmonton et à l'intérieur des limites géographiques suivantes (les limites géographiques incluent les emplacements situés d'un côté ou de l'autre d'une rue) :

Au nord :       Rivière Saskatchewan Nord  
 Au sud :         41 Avenue SO  
 À l'est :         Anthony Henday Drive (route 216)  
 À l'ouest :       Anthony Henday Drive (route 216)

- les locaux proposés doivent, à la date ou avant la date d'entrée en vigueur du bail, respecter toutes les exigences indiquées dans le document concernant les *normes relatives aux lieux loués* de TPSGC; vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de la personne-ressource mentionnée à la section F.

Note: TPSGC pourrait vouloir, suite à un préavis raisonnable, faire une visite ou une inspection des lieux proposés et une évaluation des menaces et des risques pourrait être nécessaire afin d'évaluer les menaces potentielles à la sécurité des lieux proposés et du public.

## **Section B – Réponses**

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur réponse à cette EDI par écrit à l'adresse suivante:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Place Canada, 10<sup>e</sup> étage, suite 1000  
 9700, avenue Jasper  
 Edmonton (Alberta)  
 T5J 4C3

ou encore par courriel à l'adresse de la personne-ressource indiquée à la section F.

Veuillez indiquer le numéro de dossier **81001904** sur toute correspondance.

### **Section C – Date limite**

Puisque ceci pourrait être la seule invitation à soumettre une expression d'intérêt pour ce projet potentiel de location, les propriétaires/agents/mandataires sont invités à répondre au plus tard le 9 avril 2021. Toute réponse reçue après cette date limite pourrait ne pas être considérée.

### **Section D – Renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties intéressées**

Les renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties devraient inclure le numéro de dossier, l'emplacement et l'adresse municipale de l'immeuble, le zonage actuel, l'endroit précis où sont situés les locaux dans l'immeuble, la superficie mesurée des locaux, les dessins architecturaux désignant l'espace proposé incluant les toilettes, les sorties et autres éléments de design, et le type de places de stationnement (privé ou public). Ils devraient aussi comprendre les données requises sur les locaux proposés de façon à respecter les critères indiqués à la section A, ci-dessus. Toute réponse présentée à TPSGC par des agents doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation des propriétaires du bien immobilier.

### **Section E – Exigences de sécurité**

Si cette EDI donne lieu à un futur processus d'appel d'offres, les propriétaires des locaux proposés devront posséder une attestation de sécurité valide de niveau « fiabilité » approuvée et délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de TPSGC avant l'attribution du bail. On invite toutes les parties intéressées par ce projet potentiel de location à obtenir à l'avance cette attestation de sécurité. Pour obtenir des renseignements sur le processus d'enquête de sécurité, veuillez consulter le site Web du PSC de TPSGC, à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca>. Pour amorcer le processus, veuillez communiquer avec la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la section F.

### **Section F – Renseignements supplémentaires**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Andrea Musgrave par téléphone, au 780-862-8744, ou par courriel, à [andrea.musgrave@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:andrea.musgrave@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

### **Section G – Liste des espaces disponibles**

Cette EDI est publiée afin d'inviter les parties intéressées à démontrer leur intérêt à satisfaire les besoins décrits dans cette annonce. Cette information pourrait être incluse dans une liste des espaces disponibles et utilisée lors de besoins potentiels futurs.

### **Section H – Pas un processus de sollicitation**

Notez que ceci n'est pas un appel d'offres, ni une demande de propositions, mais une recherche de la disponibilité de locaux à louer. TPSGC n'invitera pas nécessairement à soumettre des offres, ou ne louera pas nécessairement des locaux, et pourrait ne pas publier d'autres annonces afférentes à cette demande. Les informations fournies à la suite de cette EDI pourraient être incluses dans une liste de locaux disponibles et TPSGC pourrait émettre une invitation à soumissionner pour d'autres besoins de location selon cette information ou selon toute autre information qui pourrait venir à son attention avant l'émission d'un appel d'offres; il pourrait également lancer un appel d'offres public. TPSGC se réserve le droit de

procéder à une invitation à soumettre des offres de location et à inviter seulement les parties qu'il considère comme répondant le mieux aux exigences précises liées aux opérations, à la sécurité et à la sûreté du public.